

1^{er} décembre 2015 Règlements à jour au 1^{er} décembre 2015

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} décembre 2015.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)	Ann. 1	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)

11 novembre 2015 Règlements à jour au 1^{er} novembre 2015

Exceptionnellement, le chapitre R-2.2.0.0.3, r. 1 est mis en ligne même s'il entre en vigueur le 2 novembre 2015

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} novembre 2015.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 9)	Ann. 1	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)	Ann. 1	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (chapitre M-30, r. 1)	a. 2, 4 ^e al., remplacer «comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales» par «comité de la rémunération des juges»	Concordance avec 2004, c. 12, a. 2
Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières (chapitre V-1.1, r. 23)	Ann. 51-101A1, rubrique 6.2.1, 1 ^{er} al., remplacer «qui influent» par «qui ont influé»	Concordance avec la version anglaise

10 septembre 2015 Règlements à jour au 1^{er} septembre 2015

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} septembre 2015.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur la contribution à l'Association des négociants en céréales du Québec inc. (chapitre M-35.1, r. 169)	a. 1, remplacer «Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec» par «Plan conjoint des producteurs de grains du Québec»	Concordance avec la Décision 10709 du 6 juillet 2015
Règlement sur la mise en marché des grains (chapitre M-35.1, r. 174)	a. 13 et 29, remplacer «la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec» par «les Producteurs de grains du Québec» a. 31 et 36, remplacer «la Fédération» par «les Producteurs»	Concordance avec la Décision 10709 du 6 juillet 2015
Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10)	a. 13.4, par. 1) et 2), supprimer le mot «tous»	Concordance avec la version anglaise

1^{er} août 2015 Règlements à jour au 1^{er} août 2015

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} août 2015.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (chapitre V-1.1, r. 21)	a. 6.1, par. 1), supprimer les mots «du paragraphe 2»	Concordance avec la version anglaise
Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif (chapitre V-1.1, r. 39)	a. 12.1, par. 1), ajouter une virgule «,» après le mot «titres»	Concordance avec la version anglaise

1^{er} juillet 2015 Règlements à jour au 1^{er} juillet 2015

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} juillet 2015.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Code de construction (chapitre B-1.1, r. 2) (modifié par le D. 347-2015)	a. 3.1.2.7. par. 5), 6) et 7), remplacer « <i>aire de traitement</i> » par « <i>aire de traitement</i> »	Correction typographique
	par. 7), remplacer «i)» et «ii)» par «a)» et «b)»	Erreur cléricale
	a. 3.1.4.3. , remplacer la première ligne par ce qui suit: «Remplacer, dans le paragraphe 1), «du paragraphe 2)» par «des paragraphes 2) et 4)»	Erreur cléricale
	a. 3.1.11.5. , supprimer à la fin du sous-paragraphe b) la «,»	Correction typographique
	a. 3.2.4.12. , supprimer le soulignement du paragraphe a) sous-paragraphe ii) du paragraphe i), remplacer « <i>aire de traitement</i> » par « <i>aire de traitement</i> ».	Corrections typographiques
	a. 3.2.5.12. , paragraphe 9), supprimer les mots «et les terrasses»	Erreur de transcription (définition applicable seulement pour le balcon)
	a. 3.3.1.1. , sous-paragraphe b), remplacer « <i>traitement</i> » par « <i>traitement</i> »	Correction typographique
	a. 3.3.1.9. , 4 ^e modification, remplacer «des paragraphes 8, 3.3.3.3. 1)» par «des paragraphes 8), 3.3.3.3. 1)»	Correction typographique

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
<p>(suite)</p> <p>Code de construction (chapitre B-1.1, r. 2)</p>	a. 6.2.1.12. , remplacer après a. 6.2.1.5	Correction typographique
	a. 9.33.3.1. , ajouter sous les mots «Supprimer l'alinéa 1)c).» ce qui suit: «Ajouter «et» à la fin de l'alinéa 1)b).»	Erreur cléricale
	<p>Division B, Annexe A, a. 1.3.1.2. ajouter avant «CSA Z32-09» la norme suivante: «CSA B365-10 Code d'installation des appareils à combustibles solides et du matériel connexe A-9.33.1.1. 2) A-9.33.5.3.»</p>	Erreur cléricale
	<p>Division B, Annexe A, remplacer «A-3.2.4.19.» par «A-3.2.4.19. 4)»</p>	Erreur cléricale
	<p>Division B, Annexe A, a. A-9.4.4.4. 1), remplacer à la fin, «et A-4.2.5.8. 2)» par «et A-4.2.5.8. 2))»</p>	Correction typographique
	<p>Division B, Annexe A, ajouter un «.» après «A-9.9.3. 1) Construction en saillie».</p>	Correction typographique
<p>Règlement sur les activités de formation obligatoire des pharmaciens pour la prescription des médicaments permettant une contraception orale d'urgence (chapitre P-10, r. 2)</p>	Règlement abrogé implicitement	L.Q. 2011, c. 37, a. 2
<p>Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières (chapitre V-1.1, r. 23) (modifié par A.M. 2015-01 du 2015-02-09)</p>	Annexe 51-101A2, par. 8 du Rapport sur les données, remplacer «[4] [et] [4.1]» par «[5] [et] [6]»	Erreur de transcription

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif (chapitre V-1.1, r. 38)	<p>Formulaire 81-101F3, par. 16 des directives, remplacer «Regroupement d'aperçu du fonds» par «Regroupement d'aperçu du fonds en un seul aperçu du fonds combiné» et «Il n'est permis de regrouper plusieurs aperçus du fonds que conformément à [...]» par «Il n'est permis de regrouper plusieurs aperçus du fonds pour former un aperçu du fonds combiné que conformément à [...]»</p>	Erreur de transcription

4 juin 2015 Règlements à jour au 1^{er} juin 2015

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} juin 2015.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement relatif à la détermination et au cadre d'utilisation des instruments ou contrats de nature financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec (chapitre C-2, r. 2)	a. 4	Modification du Conseil d'administration non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i> en vertu des articles 23 et 33.1 de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec
Règlement sur la taxe de vente du Québec (chapitre T-0.1, r. 2)	Ann. II.2, remplacer «Sheen-Esher-Aberdeen-et-Malakoff» dans la catégorie 4 par «Sheenboro»	Correction de termes toponymiques
Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (chapitre V-1.1, r. 24)	a. 13.3, sous-par. 2 c) iv), sous-par. 3 e) iv) et a. 13.4, sous-par. 2 c) iv), supprimer les mots «et de la dispense d'inscription prévue à l'article 3.35»	Concordance suite à l'abrogation de l'article 3.35 du Règlement sur les dispenses de prospectus (chapitre V-1.1, r. 21) édicté par l'Arrêté ministériel 2015-05 du 16 avril 2015

19 mai 2015 Règlements à jour au 1^{er} mai 2015

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} mai 2015.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
	Ann. I, page 51 : Casque d'écoute binaural supra-auriculaire serre-nuque Corriger le code d'accessoire «6840042» par «6840053» page 53 : Casque d'écoute binaural supra-auriculaire avec cerceau Corriger le code d'accessoire «6840014» par «6840054» Cordon pour silhouette binaural (avec deux silhouettes intégrées) de 75 cm ou 150 cm Ajouter le prix manquant à l'achat et au remplacement de : «38,95 \$»	Erreur de transcription

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
<p>(suite) (chapitre A-29, r. 8)</p>	<p>page 55 : Récepteur pour transducteurs avec collier magnétique</p> <p>Corriger le code du composant «6840030» par «6840055»</p> <p>Casque d'écoute binaural supra-auriculaire avec cerceau</p> <p>Corriger le code d'accessoire «6840014» par «6840054»</p> <p>Collier magnétique de 75 cm, intégré au récepteur</p> <p>Corriger le code d'accessoire «6840018» par «6840056»</p> <p>page 66 : MODÈLE: DÉTECTEUR D'ALARME DE FEU – A-2654 109,00</p> <p>Corriger le code d'aide «6830043» par «6830057»</p> <p>page 71 : MODÈLE : SBP100TRI 28,99</p> <p>Corriger le code d'aide «683060» par «6830060»</p>	<p>Erreur de transcription</p>
<p>Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)</p>	<p>Remplacement de la Liste des médicaments</p>	<p>Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)</p>
<p>Règlement sur les frais et les travaux d'exploration minière et de mise en valeur visés au paragraphe <i>d</i> de l'article 18 de la Loi sur l'impôt minier (chapitre I-0.4, r. 1)</p>	<p>Abrogé implicitement, L.Q. 2011, c. 6, a. 44</p>	<p>Habilitation abrogée</p>

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur la taxe de vente du Québec (chapitre T-0.1, r. 2)	Ann. II.2, remplacer «Baie-James» (2 occ.) dans la catégorie 1 par «Eeyou Istchee Baie-James» Remplacer «Saint-Denis» et «Sainte-Hélène» dans la catégorie 4 (Bas Saint-Laurent) par «Saint-Denis-De la Bouteillerie» et «Sainte-Hélène-de-Kamouraska»	Correction de termes toponymiques
Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (chapitre T-5, r. 10)	Abrogé implicitement, L.Q. 2012, c. 10, a. 18, 6 ^e al.	Habilitation abrogée
Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (chapitre T-5, r. 15)	Abrogé implicitement, L.Q. 2012, c. 10, a. 17 et 18	Habilitation abrogée
Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (chapitre V-1.1, r. 21)	Ann. 45-106A9, partie 6, sous l'intitulé, remplacer dans la première ligne les mots «dans un fonds» par les mots «dans un émetteur»	Concordance avec la version anglaise

7 avril 2015 Règlements à jour au 1^{er} avril 2015

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} avril 2015.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)	Remplacement de la Liste des médicaments	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme et sur la qualité des œufs de consommation (chapitre M-35.1, r. 230)	«sous-section 2» insérée avant l'a. 6.1 par la Décision 10645 du 2015-03-09, est remplacée par «sous-section 1.1»	Erreur de numérotation
Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché (chapitre V-1.1, r. 5)	a. 1.4, par. 1)	Modifications locales-Alberta Avis 11-328 du personnel des ACVM Bulletin de l'Autorité du jeudi 12 mars 2015
Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages (chapitre V-1.1, r. 7)	a. 1.2, par. a)	Modifications locales-Alberta Avis 11-328 du personnel des ACVM Bulletin de l'Autorité du jeudi 12 mars 2015
Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10)	a. 1.2, 8.2, 8.20 par. 1), 1.1), 8.20.1, 8.26 par. 1), 1.1)	Modifications locales-Alberta Avis 11-328 du personnel des ACVM Bulletin de l'Autorité du jeudi 12 mars 2015
Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié (chapitre V-1.1, r. 31)	a. 1.1, par. 1), les définitions «dérivé» et «contrat négociable»	Modifications locales-Alberta Avis 11-328 du personnel des ACVM Bulletin de l'Autorité du jeudi 12 mars 2015

3 mars 2015 Règlements à jour au 1^{er} mars 2015

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} mars 2015.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8)	Parties I et II de l'Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)	Remplacement de la Liste des médicaments	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)

2 février 2015 Règlements à jour au 1^{er} février 2015

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} février 2015.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (chapitre Q-2, r. 15)	Ann. A.2, Équation 24-12.2, remplacer «Z _i » par «Z _j »	Erreur de transcription

12 janvier 2015 Règlements à jour au 1^{er} janvier 2015

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} janvier 2015.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8.1)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (chapitre V-1.1, r. 12)	a. 1.1, par. c) de la définition «personne physique autorisée»	Erreur de transcription